

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE HEMEVILLERS FRANCIERES MONTMARTIN

NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET SYNDICAL

I- Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se décomposent en deux parties.

Les dépenses dites réelles composées des dépenses liées au fonctionnement du Syndicat. Elles sont constantes par rapport à l'année précédente 5 202.00 € en 2017 contre 5 305.00 € en 2016).

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des travaux. En 2016, un rattrapage avait été effectué et nous retrouvons donc des dotations « classiques » pour 2017 (8 310.00 € au compte 6811).

Comme nos dépenses d'exploitations sont supérieures à nos recettes, et malgré l'opération exceptionnelle de 2016 de réaffectation d'une partie de l'excédent d'investissement en exploitation), nous avons toujours un déficit d'exploitation qui s'élève à 10 282.00 € en 2017 (compte 002).

II- Recettes d'exploitation

Suite au rattrapage 2016, nous n'avons plus de recettes d'ordre pour cette année. Nos seules recettes proviennent de la surtaxe syndicale.

III- Dépenses d'investissement

La suite et fin des remplacements des branchements plombs a été de nouveau inscrite sur le budget 2017, les travaux n'ayant pas été réalisés l'année précédente (compte 2158).

On retrouve également le remboursement en capital de l'emprunt (compte 1641).

Comme précisé précédemment, nous avons soldé certains amortissements en 2016, il n'y a donc pas de dépenses d'ordre prévues au budget 2017.

IV- Recettes d'investissement

Seules des recettes d'ordre sont prévues cette année 2017. Elles sont moindres par rapport à 2016 suite au solde de certains amortissements.

Enfin, nous avons encore en 2017, un excédent dans la section d'investissement.